

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 21 MARS 2026**

Par convocations individuelles expédiées le 17 mars 2026, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des élections municipales – scrutin du 15 mars 2026, se sont réunis, le **21 mars 2026 à 10 heures**, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Etaient présents :

Tous les conseillers municipaux sauf :

- Madame Béatrice BRULETOURTE (procuration à Madame Françoise MICHELET)

Secrétaire de séance : Madame Justine MARTINET.

=====

Monsieur Jean-Marc Germanangue, Maire, ouvre la séance en donnant lectures des résultats des élections municipales du 15 mars 2026 et déclare installer, dans leurs fonctions :

- 19 conseillers municipaux représentants « Unis pour Vendat »

Dont les noms suivent :

1- Monsieur GERMANANGUE Jean-Marc :	885 voix
2- Madame DABRIGEON Hélène :	885 voix
3- Monsieur ETIENNE-MESMIN Gilles :	885 voix
4- Madame DUCHON Sandrine :	885 voix
5- Monsieur VALLAS Laurent :	885 voix
6- Madame BAURY Aline :	885 voix
7- Madame MICHELET Françoise :	885 voix
8- Monsieur JANIN Jean-François :	885 voix
9- Madame CHAROY Martine :	885 voix
10- Madame BRULETOURTE Béatrice :	885 voix
11- Monsieur GOUTTEBEL Gilbert :	885 voix
12- Madame GANDON Ghyslaine :	885 voix
13- Monsieur RAYMOND David :	885 voix
14- Monsieur CHARY Olivier :	885 voix
15- Madame GRIFFET Sandy :	885 voix
16- Monsieur HAPPE Bertrand :	885 voix
17- Monsieur CHOMET Valentin :	885 voix
18- Monsieur LABONNE Baptiste :	885 voix
19- Madame MARTINET Justine :	885 voix

Conformément aux dispositions du Code Générale des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection du Maire dont la présidence est dévolue à l'élue la plus âgée des conseillers municipaux, Madame Aline BAURY.

Avant le vote, Madame Aline BAURY procède à la lecture de la charte de l'élue local.

I – Election du Maire :

Deux assesseurs sont désignés : Monsieur Baptiste LABONNE – Madame Justine MARTINET.

Madame Aline BAURY demande à l'assemblée le ou les candidats prétendant à la fonction de Maire.

Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE se déclare candidat au poste de Maire.

Puis l'élection a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Bulletin blanc : 1
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Après avoir remercié l'assemblée pour sa confiance, Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE affirme sa volonté de s'investir pleinement dans ses fonctions pour ce nouveau mandat.

II – Fixation du nombre d'adjoints :

Monsieur le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints ; ce qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

III – Election des adjoints :

Sous la présidence de Jean-Marc GERMANANGUE, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Après avoir constaté le dépôt de la liste de 4 candidats aux fonctions d'adjoints :

- Madame Hélène DABRIGEON
- Monsieur ETIENNE-MESMIN Gilles
- Madame DUCHON Sandrine
- Monsieur VALLAS Laurent

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Nombre de votants :	19
Bulletins nuls :	2
Suffrages exprimés :	17
Majorité absolue :	10

Les quatre candidats précités sont immédiatement installés.

IV – Fixation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints :

Précisant que les indemnités de fonctions sont calculées par référence au montant du traitement indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, avec un taux maximum de :

- 55,7% pour le Maire, et de
- 21,37% pour les adjoints

Monsieur le Maire souhaite baisser les indemnités de 20%. Il est donc approuvé, à l'unanimité, selon le souhait des élus, la fixation des taux respectifs de 44,56% (indemnité brute : 1 831,65€) pour le Maire et de 17,10% (indemnité brute : 703,06€) pour les Adjoints, de l'indice brut 1027, applicables à compter du 1^{er} avril ; et ce pour toute la durée du mandat municipal.

V – Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire :

Le conseil municipal a la possibilité, en application du Code Générale des Collectivités Territoriales, de déléguer au Maire un certain nombre de ses pouvoirs en tout ou partie.

Monsieur le Maire procède à la lecture de ces délégations, relevant de la gestion quotidienne de la Commune.

Ces dernières sont donc confiées, à l'unanimité, à Monsieur le Maire dans un but de ne pas alourdir inutilement les débats du Conseil Municipal.

VI – Composition des commissions communales :

Monsieur le Maire, président de droit de toutes les commissions municipales propose :

- de fixer au nombre de cinq, les commissions dont le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission communale peut être variable en fonction des thématiques,
- de donner délégation aux 4 adjoints pour exercer les fonctions suivantes,

Ce qui est approuvé à l'unanimité.

<i>INTITULÉ DES COMMISSIONS</i>	<i>RESPONSABLE DE COMMISSION</i>	<i>MEMBRES DÉSIGNÉS</i>
Administration générale	DABRIGEON Hélène	CHOMET Valentin DUCHON Sandrine ETIENNE-MESMIN Gilles MICHELET Françoise VALLAS Laurent
Voirie, bâtiments, espaces publics	ETIENNE-MESMIN Gilles	CHARY Olivier GOUTTEBEL Gilbert HAPPE Bertrand JANIN Jean-François LABONNE Baptiste MARTINET Justine RAYMOND David
Vie locale	DUCHON Sandrine	BRULETOURTE Béatrice CHAROY Martine CHOMET Valentin GANDON Ghyslaine GOUTTEBEL Gilbert GRIFFET Sandy MARTINET Justine MICHELET Françoise
Ecoles, périscolaire, cantine, ménage	VALLAS Laurent	BAURY Aline CHAROY Martine CHOMET Valentin GRIFFET Sandy LABONNE Baptiste
Grands projets	GERMANANGUE Jean-Marc	BRULETOURTE Béatrice DABRIGEON Hélène ETIENNE-MESMIN Gilles GOUTTEBEL Gilbert HAPPE Bertrand LABONNE Baptiste MICHELET Françoise RAYMOND David VALLAS Laurent

Monsieur le Maire demande à chaque responsable de commission de rédiger, à chaque réunion, un compte-rendu à destination du secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.